



29 mai 2015

Original: anglais

(15-2786) Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

## NOTIFICATION

## Addendum

La communication ci-après, datée du 23 mai 2015, est distribuée à la demande de la délégation du <u>Brésil</u>.

L'objet du présent addendum est d'annoncer que, le 18 mai 2015, l'Institut national de la métrologie, de la qualité et de la technologie (INMETRO) a émis l'Arrêté n° 241 interdisant la fabrication, l'importation et/ou la commercialisation, sur tout le territoire national, de biberons et de tétines personnalisés, et exigeant la saisie immédiate de ces produits.

De plus, l'Arrêté n° 241/2015 prévoit, dans le cadre du Système brésilien d'évaluation de la conformité (SBAC), la certification obligatoire des biberons et des tétines par un organisme de certification tiers établi au Brésil et accrédité par l'INMETRO. Les dispositions en matière d'évaluation de la conformité étaient précédemment établies dans les Arrêtés n° 490/2014 et 34/2009.

Les observations doivent être expédiées au plus tard le 19 juin 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Le texte intégral de la mesure est disponible en portugais et peut être téléchargé à partir de l'adresse suivante: http://www.inmetro.gov.br/legislacao/rtac/pdf/RTAC002255.pdf